



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2017

Lieu : ENTRANAM – rue du Tronquoy, 10 – Noville-les-Bois

Heure : 9 H 30 – 12 H 00

Présents, excusés et procurations : voir documents annexés.

Pour l'EWETA : Dominique NOTHOMB, Sognia ANGELOZZI et Corine DEMANY

---

### Ordre du jour

1. Allocution du Président – 5'
2. Approbation PV du 21 mars 2017 – 5'
3. Bilan et compte d'exploitation 2016 avant approbation par l'AG statutaire du 2 juin 2017 – 10'
4. Perspectives à venir pour l'équipe de l'EWETA : fin – prolongation et nouveau contrat – 10'
5. Négociations sectorielles : présentation de la consultation par mail via « surveymonkey » et position – 45'  
Voir liens :
  - ✓ Consultation sur les contrats d'entreprise : <https://fr.surveymonkey.com/r/PJF9PRF>
  - ✓ Consultation sur le pouvoir d'achat : <https://fr.surveymonkey.com/r/PC3R5QL>
6. CWASS : retour réunion Cabinet du 5 mai sur les modifications CWASS et position éventuelle – 15'
7. Préparation rencontre du 18 mai avec le Ministre PREVOT – 30'
8. Quotas : retour groupe de travail du 15 mai 2017 et réponse AViQ : position éventuelle – 20 '
  - Régularisation 2016 et décision AViQ sur position EWETA – quid même principe 2017 ?
  - Transformation Quota personnes en quota heures à partir de 2018 avec seuil maximum
9. Divers – 10'

---

Le quorum étant atteint à 9 h 30, le CA débute.

### **1. Allocution du Président**

Avant d'entamer l'ordre du jour du CA, Monsieur DELAVEUX fait part d'un préalable, il signale que les points repris à l'ordre du jour sont très importants pour le secteur des ETA. Il demande d'être efficace et concis dans nos discussions et décisions.

Au niveau du CWASS, des propositions de modifications sont sur la table et avaient été présentées lors de notre Conseil d'administration du 21 mars dernier. Les représentants de l'EWETA ont défendu nos premières positions auprès de nos interlocuteurs au Cabinet. Ce dossier est important notamment sur la question des quotas d'emplois.

Dans le cadre des négociations sectorielles, il précise qu'il faut trouver un accord sur les points que nous accepterons de négocier dont le pouvoir d'achat et les contrats d'entreprise.

Il faut donner un mandat clair à nos négociateurs pour sortir des négociations mi ou fin octobre, il s'agit de l'échéance budgétaire du Gouvernement Wallon.

Notre CA doit être vif et constructif sur les négociations avec nos partenaires.



## 2. Approbation du PV du CA du 21 mars 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 3. Bilan et compte d'exploitation 2016 avant approbation par l'AG statutaire du 2 juin 2017

Monsieur Eric Chardon, Trésorier de l'EWETA prend la parole :

Le bilan et le compte d'exploitation 2016 ont été annexés à la convocation.

Ces comptes ont été contrôlés par la Réviseur, Madame Céline ARNAUD de la Société RSM InterAudit, le 3 mai 2017.

Il n'y a pas de modifications particulières, à part une dépense 2016 et des dépenses liées au projet européen Transition-Insertion 2013 et 2015.

Du déficit annoncé de 35.384 € dans le budget 2016, nous sommes passés à un boni de 19.982 €, ce qui fait une différence de 55.366 €.

Donc, nos revenus sont en augmentation de 24.000 € par rapport au budget et sont dus à :

- La diminution du subside APE de 9.000 €
- L'augmentation du projet IMAGE de 23.000 €
- Au produit exceptionnel de 8.000 € repris en produits concernant un solde non réclamé qui date de 2007

Au niveau des charges :

- Diminution de 23.000 € (reprise de passif social et outplacement non utilisé) + diminution relative aux charges du personnel, ce qui fait 38.000 €
- Augmentation des dépenses des tiers de 5.000 € (Propages)
- En charges exceptionnelles : la cotisation 2015 du Mosan ne sera pas payée car cette ETA n'existe plus et récupération sur le projet Transition – Insertion 2013 et 2015.

Monsieur CHARDON annonce que l'on peut se féliciter de ce résultat positif de 19.982 € et propose de le reporter.

Les dettes sont stables. Il y a 65 % des dettes dues aux rémunérations qui correspondent à la provision de vacances annuelles.

La valeur résiduelle des amortissements correspond à 1.945 €.

Les créances à recevoir sont en augmentation pour les projets suivants : Transition-Insertion, Image et Unipso. Toutes sont recouvertes en fonction des échéances.

Monsieur CHARDON signale que par rapport au budget 2017 présentant un mali de 43.000 € et une projection réalisée en avril 2017, les résultats finaux sont cohérents. L'extrapolation du mali calculé serait de 41.000 €.



Sans savoir si le produit relatif au projet « Image 2017 » non provisionné par prudence (23.000 €) serait versé et la charge relative à la formation « Classification de fonctions » provisionnée (14.500 €) serait utilisée.

Le président demande s'il y a des questions :

Question : pourquoi le poste relatif au commissaire-réviseur est doublé par rapport au montant annoncé ? Réponse : ce poste comporte la vérification des comptes de 2015 (payé en 2016) + la vérification des comptes 2016 (payable sur 2016).

Le Trésorier propose aux administrateurs d'arrêter les comptes 2016.

Les comptes 2016 sont arrêtés à l'unanimité des administrateurs présents et représentés le 16 mai 2017.

#### **4. Perspectives à venir pour l'équipe de l'EWETA : fin – prolongation et nouveau contrat**

Il est demandé à Corine DEMANY de sortir de la salle pour permettre aux administrateurs d'entendre ce qui suit.

Conformément à l'avis émis par le Bureau de l'EWETA, 3 informations sont communiquées aux administrateurs au sujet du personnel de l'EWETA :

- Le contrat d'Alain Burion est renouvelé pour 6 mois, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2017.
- Le congé parental mi-temps de Laetitia Elleboudt se termine ce 5 juin 2017, à partir de cette date, elle débutera un congé parental à 4/5 temps sans précision de durée.
- Corine Demany termine son préavis fin octobre 2017.

Dominique Nothomb informe que Corine avait signalé dans un courrier à la Direction et au Président qu'elle ne se sentait pas pleinement capable d'assumer les missions d'assistante de direction et qu'elle souhaitait terminer son préavis.

Dominique Nothomb est occupée à finaliser un nouveau profil d'assistant de direction/assistant de projet en remplacement de l'emploi de Corine. Elle soumettra son projet au Bureau pour un engagement au plus tard en septembre.

Sur la forme, plusieurs administrateurs demandent que les sujets relatifs au personnel soient abordés en huis clos avant les réunions de CA ou après mais d'éviter à l'avenir de demander au personnel de sortir de réunion.

Pour le remplacement, Eric Chardon espère que l'on respectera le budget. Il salue le travail accompli par Corine et espère que le(la) remplaçant(e) pourra convenir au niveau comptable.

## 5. Négociations sectorielles : présentation de la consultation par mail via « surveymonkey » et position

Nous avons reçu le cahier de revendications du front commun syndical en réunion de Commission Paritaire le 21 mars dernier.

L'EWETA a établi une note préparatoire sur les négociations sectorielles envoyée par mail aux administrateurs. Celle-ci reprend pour chacun des points du cahier de revendications, une analyse juridique quand il y a lieu, un impact chiffré quand il y a lieu et compléments d'informations utiles.

Ensuite, une consultation par mail a été lancée sur 3 grands axes :

- Le pouvoir d'achat
- Les contrats d'entreprise
- Les besoins du secteur

Les tendances des résultats sont présentées sur slides en séance (cf PPT joint). Ces résultats n'ont qu'une valeur indicative afin d'appuyer les décisions du CA. Le CA ayant le pouvoir de donner mandat.

19 ETA ont répondu sur le pouvoir d'achat

13 ETA ont répondu sur les contrats d'entreprise

L'objectif est d'avoir un accord sur les points qui ne sont pas retenus et les points discutables. Sur ces derniers, définir quelle marge de manœuvre est donnée aux représentants en SCP.

Un débat s'ensuit sur les points qui sont présentés dans le pouvoir d'achat à travers l'enquête en ligne. Il faut revoir les résultats en termes de pouvoir d'achat et en termes de coût patronal pour les employeurs.

Les avantages qui ont pu être chiffrés en termes de coûts pour les employeurs sont montrés et commentés en séance.

En ce qui concerne l'assurance omnium, l'assurance telle que présentée couvre 16.800 kms par an cumulés sur l'ensemble des travailleurs. Il s'agit d'un coût assorti d'une couverture minimale en tant qu'assurance collective pour l'entreprise. Certains assureurs demandent que d'autres polices soient souscrites par l'employeur.

Pour les avantages en contrat d'entreprise, nous devons être attentifs sur le fait que tous les travailleurs ne sont évidemment pas concernés et que certains travailleurs pour des travaux de parcs et jardins se déplacent également sans être pour autant considérés comme un contrat d'entreprise.

De même qu'il y a des situations très différentes d'une ETA à l'autre, pour les travailleurs en contrat d'entreprise en termes d'avantages déjà octroyés par les employeurs : ex, prime mobilité, assurance omnium (20 ETA l'accordent), prime salaire, prise en compte du temps de déplacement, frais de déplacements (différence entre « mission » et « chemin de travail »), etc...

Le Conseil d'administration demande que le banc syndical cesse de critiquer les contrats d'entreprise. Le CA ne veut pas cautionner les ETA qui ne respectent pas les règles à respecter en la matière mais ne veut pas que tout le secteur soit sali à cause de ces éventuelles situations. Les situations litigieuses doivent être traitées individuellement.



Pour l'augmentation des efforts de formation, les nouvelles dispositions prévoient une progression jusqu'à 5 jours en moyenne et par travailleur. L'obligation débute par 2 jours de formations en moyenne et par travailleur.

Notre CCT prévoit actuellement, en moyenne, 3,36 heures par jour mais la législation ne précise pas encore comment traduire le nombre d'heures et nombre de jours.

Ce point n'augmente pas le pouvoir d'achat des travailleurs.

Concernant la marge salariale de 1,1 % maximum défini par le Fédéral pour ces négociations, le conseil d'administration est majoritairement d'avis de démarrer au minimum admis par les membres lors des précédentes négociations sectorielles, à savoir, 0,65 %.

En fonction des directions prises, l'EWETA sera davantage en mesure d'affiner les chiffres.

Un négociateur rappelle que les premières négociations ne sont pas, selon lui, un échec mais étaient conditionnées à la petite flexibilité.

Il est rappelé également que le banc syndical, dans les négociations, ne manquera pas de rappeler les bénéfices du tax-shift pour les employeurs. Nous le savons et l'EWETA avait déjà chiffré l'impact macro pour le secteur.

Nous devons nous entendre sur le maximum à proposer en terme de marge salariale et ensuite décliner comment affecter ce maximum.

Nous savons qu'une des revendications phare des organisations syndicales est le contrat d'entreprise. Aussi, le Conseil d'administration décide d'avancer d'abord sur ce point avant de passer aux autres points du cahier de revendications.

Certains administrateurs signalent toutefois que nous sommes à 2 vitesses car certaines ETA n'ont pas de contrat d'entreprise et que les modifications à venir à débattre au CWASS porteront peut-être également sur des changements de règle en matière de contrat d'entreprise.

Ex : si les travailleurs se rendent directement sur le lieu de travail, si le trajet dépasse un certain temps, etc...

Dominique propose d'organiser un groupe de travail paritaire sur le contrat d'entreprise plutôt que d'en discuter au Cabinet PREVOT.

#### **Décisions pour les contrats d'entreprise après vote à main levée :**

- Accord sur une prime de mobilité
- Accord sur l'assurance Omnium Mission

La valorisation du temps de déplacement comme du temps de travail dans les contrats d'entreprise n'est pas retenue par le Conseil d'administration.

Dans les modalités d'application, les CCT prévoient généralement que pour les avantages équivalents ou supérieurs déjà accordés, la CCT est considérée comme appliquée par ces ETA moyennant vérification de l'équivalence.

**Résultats des votes à main levée sur les autres points du cahier de revendications :**Adoption Charte Contrat d'entreprise et intégration négociations sectorielles

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 10

PFA

Pour : 14

Contre : 5

Abstention : 5

Chèques repas

Pour : 5

Contre : 16

Abstention : 2

Assurance hospitalisation

Pour : 8

Contre : 13

Abstention : 3

Transport en commun

Pour : 14

Contre : 6

Abstention : 4

Augmentation des cotisations patronales au FSEW : NonCongé d'ancienneté : NonMarge salariale

1,1 % : 2 pour

1 % : 1 pour

0,9 % : 8 pour

0,8 % : 1 pour

0,65 % = 9 pour

Notre marge minimale est de 0,65 % et notre marge maximale est de 0,90 %.

Besoins du secteur : Oui ou Non

Aucun autre besoin que ceux déjà cités par l'équipe EWETA n'est proposé par le Conseil d'administration

Rappel de ces besoins :

Demande de soutien discussion du secteur

Quota

Contrat de gestion

Maribel social

Suppression des articles de presse incendiaires contre les ETA et démarches vers les clients des ETA

Engagement écrit et ferme des organisations syndicales sur ces points.

La paix sociale sur les points d'accord fait généralement partie des protocoles d'accord précédemment signés par le secteur.

**Synthèse des mandats et marge de manœuvre votés par le Conseil d'administration :**

Sujets	Mandat CA 16 mai 2017	Marge de manœuvre
<b>Pouvoir d'achat</b>		
Marge salariale	0,90 %	0,65 % à 0,90 %
PFA – partie variable	OUI	Inclure dans marge salariale
Transport – uniquement pour transport en commun	OUI	Inclure dans marge salariale
<b>Contrat d'entreprise</b>		
Assurance omnium – collective par ETA – seuil min. 500 € hors frais et taxe = 16.667 kms (0,03€/km)	OUI	Inclure dans marge salariale
Prime de mobilité – kms supérieurs à l'ETA et ne s'ajoute pas aux avantages déjà octroyés par l'ETA. Vérifier légalité juridique d'une prime de mobilité dans le cas des CE !	OUI	Inclure dans marge salariale
Charte	OUI	
Groupe de travail quadripartite (EWETA -Organisations syndicales – AViQ – Cabinet)	OUI	Inclure dans les discussions sur les modifications du CWAS et Avenir secteur
<b>Entrée en vigueur de ces mesures</b>	1/1/2018	1/1/2017
<b>Besoins du secteur</b>		
Avenir du secteur et modification au CWASS	OUI	Engagement écrit du banc syndical dans protocole d'accord. Paix sociale sur les Contrats d'entreprise et engagement sur actions concrètes.
Quotas	OUI	
Contrat de gestion	OUI	
Création emplois MS	OUI	
Suppression démarches de désinformation des OS	OUI	
<b>Autres</b>		



Assurance hospitalisation	NON	NULLE
Chèques repas	NON	NULLE
Cotisation patronale au FSEW	NON	NULLE
Augmentation allocation chômage	NON	NULLE
Congé ancienneté	NON	NULLE
Description tâches en CE	NON	NULLE
Temps de déplacement en CE	NON	NULLE
Formations	Pas d'opposition	Obligations fédérales
Fonds de formation	NON	Nulle
Statut délégation syndicale	Pas de décision	
Prime syndicale	Pas de décision	
Aménagement fin de carrière	Pas de décision	
Problématique Stress	OUI sur base du mandat CA négociations 15-16	Définir modalités

## 7. Préparation rencontre du 18 mai avec le Ministre Prévot

Composition délégation :

Dominique Nothomb, Serge Delaveux, Dany Drion, Jean Marc Dieu, Stéphane Emmanuelidis

Sujets qui seront abordés :

- Résumé succinct de la situation financière/économique du secteur
  - Priorité EWETA = Quota heures avec seuil maximal dès 2017 (12 millions d'heures)
  - Attentes =
- Soutien à la mission sociale des ETA et accès à intervention supplémentaire (ex :ANM)
  - Accès aux aides comme toute entreprise
  - Garanties sur le positionnement du secteur (budget, instances AViQ)
    - Avenir du secteur (analyse SWOT plus approfondie prioritaire avant modification du CWASS)

Faute de temps, les autres points prévus à l'ordre du jour feront l'objet d'une information ultérieure notamment via nos bulletins spéciaux.

La séance est levée à 13 H 00.

Fait à Couillet, le 17 mai 2017.

Serge DELAVEUX,  
Président.